

Membres en exercice : Titulaires : 55 Suppléants : 15 Membres titulaires présents : 40 Suppléants présents avec droit vote : 4 Suppléants présents sans droit vote : 4 Pouvoirs : 7 Voix délibérantes : 51	Le 25 février 2019, Le Conseil Communautaire de Billom Communauté, s'est réuni à Bouzel, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME. Date de convocation : 19 février 2019	Extrait du registre des délibérations
--	--	--

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – Exc : Excusé

BEAUREGARD L'VEQUE	Alain NERI	P	ESTANDEUIL	Laurence CABARET	Exc	REIGNAT	Patrice Plichon	P
	Patricia BUSSIERE	P		David BOUDOIRE	P		Nathalie SOUBEYROUX	P
BILLOM	Guy BORDE	P	FAYET LE CHATEAU	Jacqueline CONSTANTY		ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie Sessa	P
	Jean Michel CHARLAT	P		Bruno VALLADIER	P		Hugues DARTAYRE	P
	Nathalie MARIN	P	GLAINE MONTAIGUT	Gérard BERARD	P	ST JEAN DES OLLIERES	Catherine QUEINNEC	P
	Pierrick BELLAT	P		Janick HANNOTEAUX	P		Serge CHALEIL	Exc
	Lucile RE	Exc	ISSERTEAUX	Bernadette PIREYRE	P	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	P		Jean-Claude BATISSON	P		Charline MONNET	P
	Françoise RABILLARD	Exc	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	Exc	ST BONNET LES ALLIER	Jean-François BOIRIE	P
	Jacques FOURNIER	P		Olivier RALUY	P		Philippe DOMAS	P
	Patrice ROYET	P	MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Jean-Louis HOSTALIER	
	Hélène SIMONINI			Michelle ROUSSET	P		Hubert CHEMINAT	P
BONGHEAT	Marguerite BRUNEL	P	MUR-SUR-ALLIER	François RUDEL	P	VASSEL	Jean DUBOURGNOUX	
	Fabrice VANDERCROYSEN	Exc		Gilles VOLDOIRE	P		Françoise BERNARD	P
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P		Claude DELETANG	Exc	VERTAIZON	Yves PLASSE	
	Daniel RAVOUX	P		Yamina KADDOUR	Exc		Amalia QUINTON	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		René LEMERLE	P		Robert BARNOLA	Exc
	Liliane DESSITE			Monique POUMARAT	Exc		Claude CHAINON	
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P		Jérôme PIREYRE	P		Jean-Christian COURCHINOUX	P
	Nicole NENOT	P		Franck FRADOT			Josiane FAYE	
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Daniel SALLES	P		NEUVILLE	Jean-Pierre BUCHE	P	Sandrine RAMALHA	Exc
	José MULA	P			Fabienne LANGUILLE	Exc		
ESPIRAT	Nicole CUCUEL		PERIGNAT ES ALLIER	Bernard LEON	P			
	Evelyne BOURLETIAS	P						

Ont donné pouvoir : Lucile RÉ à Pierrick BELLAT – Françoise RABILLARD à Jean-Michel CHARLAT – Monique POUMARAT à François RUDEL – Yamina KADDOUR à Gilles VOLDOIRE – Fabienne LANGUILLE à Bernard LEON – Sandrine RAMALHA à Amalia QUINTON – Robert BARNOLA à Philippe DOMAS.

Pierrick BELLAT (départ après la délibération 19)

Secrétaire de Séance : Patrice ROYET

Objet : URBANISME – Bilan de la concertation et Arrêt du PLUH communautaire

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) de Billom Communauté a été prescrit par délibérations :

- n°75 du conseil communautaire de l'ex CC Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron en date du 14/12/2015 ;
- n°29 du conseil communautaire de l'ex CC Mur-ès-Allier en date du 25/05/2016.

Ces deux délibérations :

- prescrivant l'élaboration du PLUH sur l'ensemble des deux territoires intercommunaux, conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- définissant les objectifs poursuivis par cette élaboration ;
- définissant les modalités de la concertation.

Monsieur le Président rappelle que, suite la création de l'EPCI Billom Communauté, les deux démarches de PLUH, prescrites par les deux anciens EPCI, ont été fusionnées par délibération n° 54 du conseil communautaire du 09/05/2017.

Conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les objectifs de l'EPCI ainsi que les grandes orientations inscrites au PADD du futur PLUH ont fait l'objet d'un débat en conseil communautaire du 28/06/2017 et 24/09/2018 ainsi que de débats en conseils municipaux des communes.

L'état d'avancement de la procédure permet au projet de PLUH d'être maintenant arrêté par le conseil communautaire

Bilan de la concertation – complément à la délibération du 17/12/2018

9 demandes reçues après le premier bilan de la concertation, dont :

- 1 concernant un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) en commune Loi Montagne intégré au PLUH mais soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- 1 demande renouvelée (traitée dans le premier bilan de la concertation) ;
- 8 demandes nouvelles toutes relevant de l'intérêt privé et renvoyées à l'enquête publique.

Ces observations ne remettent pas en cause et confirment le bilan de la concertation dressé le 17/12/2018.

Arrêt du Projet de PLU

En application des dispositions des articles L153-14 à L153-18 du code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'arrêt du projet de PLUH.

Le dossier d'arrêt du PLUH comprend, conformément aux nouveaux articles L151-1 à L151-48 et R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme :

Pièces	secteur A Allier / Jauron	secteur B Billom	secteur C Livradois
1	1.1 Rapport de présentation, résumé non technique 1.2 Rapport de présentation, diagnostic 1.3 Rapport de présentation, EIE 1 1.4 Rapport de présentation, EIE 2 1.5 Rapport de présentation, justification, évaluation, indicateurs		
2	Projet d'Aménagement et de Développement Durables		
3	Programme d'Orientations et d'Actions Habitat		
4	Orientations d'Aménagement et de Programmation Mobilités		
5	5.A OAP sectorielles	5.B OAP sectorielles	5.C OAP sectorielles
6	6.A règlement graphique plan 1 (zonage + TVB)	6.B règlement graphique plan 1 (zonage + TVB)	6.C règlement graphique plan 1 (zonage + TVB)
7	7.A règlement graphique plan 2 (richesses,risques/n uisances, assainissement)	7.B règlement graphique plan 2 (richesses,risques/n uisances, assainissement)	7.C règlement graphique plan 2 (richesses,risques/n uisances, assainissement)
8	8.A 6 cartes thématiques commerces de proximité (Mur-sur-Allier, Pérignat, Vertaizon, Espirat), plans alignement (Mezel)	8.B 4 cartes thématiques commerce de proximité, mixité sociale, hauteur, biodiversité	8.C 1 carte thématique commerce de proximité (Saint-Dier-d' Auvergne)
9	9.A règlement écrit	9.B règlement écrit	9.C règlement écrit
10	annexes		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, (Abstentions : Maurice Deschamps, Nicole Nenot, Guy Maillard) :

- 1 - **DÉCIDE** de compléter et confirmer le bilan de la concertation validé par délibération du 17/12/2018 ;
- 2 - **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) de Billom Communauté tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 3 - **PRÉCISE** que conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUH sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des 25 communes de l'EPCI
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure ;
 - à l'Autorité environnementale ;
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
 - au Comité Régional Habitat et Hébergement pour le volet PLH ;
- 4 - **AUTORISE** le Président à signer les pièces d'arrêt du projet de PLUH.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie des communes pendant un mois. Elle sera également transmise à la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire.
 Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication.

Billom le 25 février 2019

Le Président **Billom Communauté**
 Gérard GUILLAUME
 7, avenue Victor Cohalion
 63160 BILLIOM

Délibération 14/25 février 2019- 2/2(2.1)

Billom Communauté - 7 avenue Cohalion, 63160 Billom

Tel : 04 73 73 43 24 / Fax : 04 73 73 44 20 / Mèl : contact@billomcommunaute.fr